



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00706710-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/03/2023

### Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

#### Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

#### Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

**OBJET :** 44 - Acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille

Délibération n° 2023/007067

## Acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2023	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil municipal l'acquisition d'une emprise de terrain appartenant à la « Fondation Pluriel » (ex ADAPEI).

Dépense : 16 500 € (5,5 €/m<sup>2</sup>)

Dans le cadre de la restructuration de son patrimoine foncier, la « Fondation Pluriel » a récemment proposé à la commune la vente d'un terrain situé chemin de la Chaille et limitrophe à l'école primaire Jean Boichard.

Cette emprise d'environ 3 000 m<sup>2</sup> est classée en zone UG du PLU et boisée pour l'essentiel. Une aire de jeu dénommée « City Stade » occupe la partie haute du terrain.

Cet équipement multisports, mutualisé jusqu'alors entre l'école primaire et la « Fondation Pluriel », est également accessible à certaines heures aux habitants du quartier.

L'acquisition de ce terrain représente un intérêt pour la commune compte tenu de son caractère naturel et végétalisé ainsi que de sa mitoyenneté avec la « Combe Boichard » où un sentier de découverte géologique et naturaliste est aménagé.

Cet espace ludique et pédagogique autour de la doline trouverait ainsi une continuité écologique cohérente avec la perspective du prolongement du cheminement piéton inscrit au PLU.

Le terrain multisport intégré au foncier communal sera exclusivement destiné à l'école Boichard et au public.

Les négociations engagées ont abouti à un accord sur le prix de 5,5 € / m<sup>2</sup> correspondant au prix pratiqué sur des terrains de nature similaire.

Une offre d'acquisition a été transmise au propriétaire et un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition d'une emprise de terrain d'environ 3 000 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section MZ n° 167 libre de toute occupation au prix de 5,5 € / m<sup>2</sup>, dont la surface sera précisée par un document d'arpentage en cours d'élaboration,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

*Mme Claudine CAULET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

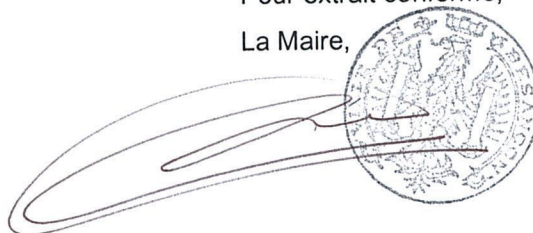
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,

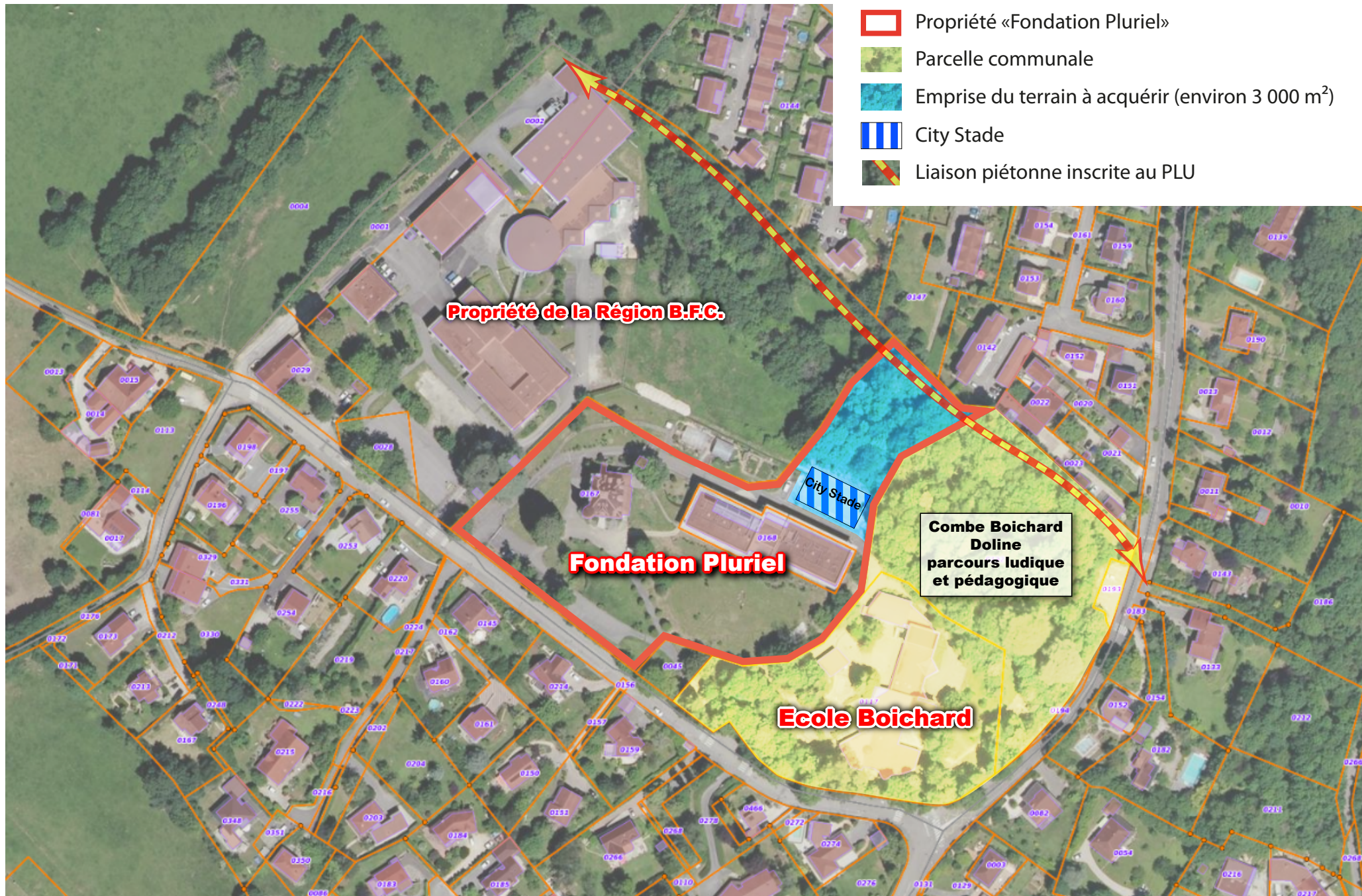


Frédérique BAEHR,  
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT



- Propriété «Fondation Pluriel»
- Parcelle communale
- Emprise du terrain à acquérir (environ 3 000 m<sup>2</sup>)
- City Stade
- Liaison piétonne inscrite au PLU

**Acquisition à la «Fondation Pluriel»  
d'une emprise de terrain d'environ 3000 m<sup>2</sup> située Chemin de la Chaille et classée en zone UG du PLU**

